

## Présentation de l'auteur

Les conseils de quartiers sont des organismes créés en vertu de la Charte de la Ville de Québec (LRQ ch.C-11.5). Ils représentent les citoyennes et les citoyens des différents quartiers de la ville de Québec et leurs administrateurs sont majoritairement élus par les citoyens des quartiers. Les conseils de quartier sont des interlocuteurs privilégiés de la Ville qui ont, entre autres, pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier principalement en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique (Politique de consultation publique RRVQ ch. P-4).

Cependant, en vertu de l'article 5.1.2 de la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, les conseils de quartier ont le mandat de transmettre, de leur propre initiative, au conseil de la ville leur avis sur toute autre matière concernant le quartier.

Le présent mémoire est donc en lien direct avec le mandat dévolu aux conseils de quartier soit la représentation des intérêts des citoyens en ce qui concerne les enjeux de la mobilité sur tout le territoire de la Ville de Québec.

## Portrait de la situation actuelle :

### Metrobus :

#### - 800 et 801 :

- deux parcours aux 15 minutes dont l'alternance offre un départ aux 8 minutes à partir de Marly;
- circuits directs sans correspondance pour le centre-ville qui est le lieu de destination d'un grand nombre d'utilisateurs (gouvernement, écoles, Université Laval, Grand Théâtre, Vieux Québec, etc.);
- circuits offrant une ligne directe sans correspondance pour les services de proximité de la route de l'Église (bibliothèque Monique-Corriveau, bureau d'Arrondissement, restaurants, etc.) et de Laurier Québec/Place de la Cité/Place Sainte-Foy;
- circuits directs sur voies réservées pour Beauport et Charlesbourg;
- circuits effectifs depuis 20 ans de telle sorte que des citoyens se sont établis dans le quartier en fonction de cette offre de transport en commun et constituent une clientèle fidélisée;
- forte utilisation par les résidents de telle sorte que ces circuits sont saturés aux heures de pointe;

- le non-respect des voies réservées par les automobilistes et le manque de feux prioritaires sur le parcours ralentissent ces parcours et peuvent même entraîner des retards importants (retard de 50 minutes déjà observé).

**- 807 :**

- desserte directe aux 15 minutes pour le Cégep de Sainte-Foy et l'Université Laval;
- absence de voies réservées.

**Expressbus :**

- parcours moins intéressants pour les travailleurs de la Pointe-de-Sainte-Foy.

**Bus :**

- 11 : circuit intéressant sur toute sa longueur, en plus de se rendre à la gare fluviale;
- 25 : intéressant car se rend plus rapidement que 800-801 à Place d'Youville en dehors des heures de pointe (34 minutes versus 39) cependant ce circuit peut être complètement paralysé dans les heures de pointe à cause de l'absence de voies réservées et afficher des retards importants (retard de 45 minutes déjà observé);
- 13 : circuit inégal. Très intéressant pour certains tronçons, moins pour d'autres. Cela dépend de la direction prise;
- 94 : intéressant car dessert les cinémas et le Méga Centre Duplessis;
- 14-15 : circuits desservant Cap-Rouge, ayant par contre avec une fréquence insuffisante en dehors des heures de pointe;
- 92 : desserte peu fréquente;
- aucune desserte de la Promenade Samuel-de-Champlain.

**Réseau proposé par le RTC soumis à la consultation :**

- **807** : l'ajout de voies réservées aux heures de pointes améliorerait l'attractivité de ce circuit. Ainsi, comme c'est le cas pour les circuits 800-801 sur le boulevard René-Lévesque, le stationnement pourrait être interdit aux heures de pointe pour le trajet de la 807 ce qui permettrait l'utilisation de cet espace pour des voies réservées.

- **806** : le recul sur l'avenue de Rochebelle, les zigzags sur Hochelaga et la Vigerie pour atteindre Laurier à l'ouest de la route de l'Église, le passage par le pôle d'échange au coin de la Vigerie et Laurier, le trajet sur le boulevard Champlain et la destination de Saint-Roch en font un circuit peu intéressant pour les résidents de la Pointe-de-Sainte-Foy, car ceux-ci jouissent depuis 20 ans de circuits directs sans correspondance à haute fréquence vers le centre-ville, circuits qui passent par le promontoire de Québec et qui desservent un grand nombre de destinations.

- Disparition de la desserte des circuits 800 et 801 sur le territoire du quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy : la disparition de la desserte de ces circuits dans le quartier causerait un fort préjudice aux résidents de la Pointe-de-Sainte-Foy, car ils perdront :

- leur accès direct sans correspondance au centre-ville avec une haute fréquence aux 8 minutes;

- un parcours qui leur permet de se rendre sans correspondance directement aux services de la route de l'Église (bibliothèque Monique-Corriveau, bureau d'Arrondissement, restaurants, etc.), de Laurier Québec/Place de la Cité/Place Sainte-Foy et de l'Université Laval.

Le transfert de la 806 proposé au pôle d'échanges sur la Vigerie risque d'augmenter le temps de parcours, d'occasionner de l'inconfort par l'exposition accrue aux intempéries et de diminuer le confort offert par la disponibilité de places assises en début de parcours pour ceux qui voudront accéder au lieux de destination situés sur le trajet actuel des Métrobus 800-801 entre la route de l'Église et le centre-ville et ultimement Beauport ou Charlesbourg.

- **Pôle d'échanges au coin de la Vigerie et de Laurier** : il s'agit d'un pôle d'échanges où peu de gens veulent aller et qui se trouve dans un haut lieu de congestion et de pollution atmosphérique à Québec.

- **25** : le prolongement de la 25 vers Cap-Rouge et l'augmentation de la fréquence amélioreront le service de ce circuit mais cela ne saurait compenser les modifications importantes des parcours 800-801, car ce circuit ne possède pas de voies réservées et est sujet à la paralysie complète aux heures de pointe.

### **Recommandations du Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy :**

Le Conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy se positionne en faveur de :

- l'ajout de voies réservées sur la 807, particulièrement aux heures de pointe;
- l'augmentation de la fréquence du circuit 25 et le prolongement jusqu'à Cap-Rouge;

Cependant, pour éviter tout préjudice aux résidents de la Pointe-de-Sainte-Foy qui, pour plusieurs, ont choisi de demeurer dans ce quartier en raison de circuits de Métrobus directs sans correspondance pour le centre-ville, il recommande :

- le maintien des circuits, fréquences et trajets des 800 et 801 actuels;
- le déplacement du pôle d'échange plus à l'est vers Laurier Québec ou l'Université Laval ; et souhaite :
- l'aménagement d'un circuit Métrobus depuis Marly qui se dirige vers le centre-ville en desservant le boulevard Quatre-Bourgeois sur toute sa longueur jusqu'à l'Université Laval, plutôt que le trajet de la 806 proposé;
- l'ajout ou le prolongement d'un circuit pour desservir la Promenade Samuel-de-Champlain et le quartier commercial Duplessis (Méga Centre) afin d'améliorer l'accès pour tous à ces lieux.



10 décembre 2017

---

Johanne Elsener, présidente  
Conseil de quartier de la Pointe de Sainte-Foy

---

Date